

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>votants</u> : 08	<u>Pour</u> : 08+2 procurations	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	---------------------	------------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-neuf, le 13 juin 2019 à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 04 juin 2019.

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	Présente	MOUTIER Chantal	<i>Absente</i>
BAZINET Bernard	Présent	LEONARD Roger	<i>Absent</i>	PELLEVOISIN Joël	Présent
BARTEAU Etienne	<i>Absent</i>	MALLEMANCHE Valérie	<i>Absente</i>	PEYRAZAT Pierre	Présent
CHABOT-LALAY Patricia	<i>Absente</i>	MARENDA Yoann	<i>Absent</i>	PIALHOUX Laurent	Présent
GRASSET Marie- Madeleine	Présente	METIFEU Francis	Présent	ROUMAT Gérard	Présent

ABSENT(S) EXCUSE(S): Etienne BARTEAU (Procuration donnée à Mme GRASSET), Chantal MOUTIER (procuration donnée à Pierre PEYRAZAT)

ABSENTS: Jean-Gérard ABBES, Roger LEONARD, Valérie MALLEMANCHE, Yoann MARENDA, Patricia CHABOT-LALAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard BAZINET

2019-25 Redevance d'occupation du domaine public 2019 électricité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du taux plafond de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2019 et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le tarif à appliquer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer pour 2019 à 209 euros le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité (commune ≤ 2000 habitants : PR 2019 = 153 x 1,3659= 209)

Un titre de 209 € sera donc émis auprès ENEDIS – services Périgord 23 rue des deux ponts à PERIGUEUX

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT



Pour copie conforme en Mairie, le 1er juillet 2019
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 17 juin 2019
Page 1 sur 1

